

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE VENTE APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS REFERENCES

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales d'utilisation et de vente (ci-après « les CGUV applicables aux Professionnels Référencés ») s'appliquent aux conditions d'utilisation du site www.infogreffe.mesobligations.fr (ci-après le « Site ») et aux conditions d'accès par les Professionnels Référencés aux Services (tel que ce terme est défini ci-après) accessibles via le Site et notamment, à ce titre, aux conditions de commande de ces Services par les Professionnels Référencés.

Le GIE Infogreffe a délégué l'exploitation du Site et des Services à la société LEGAWARE (société par actions simplifiée au capital de 1.084 €), dont le siège social est sis 4 Rue des Saussaies, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 820 434 587 numéro individuel TVA : FR68820434587, la société LEGAWARE étant assujettie à la TVA.

Les mentions légales du Site sont accessibles ici : <https://infogreffe.mesobligations.fr/fr/inf-mentions-legales>

La commande de Services par les Professionnels Référencés est subordonnée à la consultation, l'acceptation préalable et au respect intégral par les Professionnels Référencés des présentes CGUV applicables aux Professionnels Référencés.

DÉFINITIONS

Dans les présentes CGUV applicables aux Professionnels Référencés, les mots ou expressions commençant avec une majuscule ont la signification qui suit :

- Professionnel Référencé : désigne les personnes identifiées à l'article 2.1.1 ci-après qui peuvent souscrire les Services et, à ce titre, être référencées sur le Site ;
- Services : désigne les services identifiés à l'article 2 ci-après ;
- Site : désigne le présent site web, qui est accessible à l'adresse suivante : www.infogreffe.mesobligations.fr
- Utilisateur : désigne les personnes autres que les Professionnels Référencés, qui utilisent le Site afin de souscrire aux services proposés par Legaware et aux services proposés par les Professionnels Référencés via le Site, tels que décrits dans les conditions générales d'utilisation et de vente propres aux Utilisateurs accessibles [ici](#), les Utilisateurs ayant ainsi vocation à être des clients de Legaware ou des Professionnels Référencés.

ARTICLE 1 – ACCÈS AU SITE ET AUX SERVICES

Il est expressément stipulé que l'accès aux Services est réservé aux Professionnels Référencés identifiés à l'article 2.1.1, 1° ci-après ayant, en outre, la qualité de « professionnel » au sens de l'article liminaire 3° du Code de la consommation, c'est à dire au jour des présentes, « toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ».

L'accès aux Services est réservé aux Professionnels Référencés ayant la qualité de professionnel au sens de l'article liminaire 3° du Code de la consommation au regard de la nature spécifique des Services qui s'adressent à des professionnels au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, les Services, plus amplement décrits à l'article 2 ci-après, consistant en un service de référencement sur le Site permettant aux Professionnels Référencés de déposer sur le Site des offres de produits ou services à destination des Utilisateurs souhaitant souscrire une prestation d'accompagnement par un Professionnel Référencé dans leur mise en conformité avec leurs obligations légales (ces offres de produits ou services étant plus amplement décrites à l'article 2.1.1, 2° ci-après, ou en un service de diffusion par les Professionnels Référencés de contenus en lien avec leur activité à destination des Utilisateurs, les Services devant ainsi être souscrits par des professionnels (au sens de l'article liminaire, 3° du Code de la consommation) agissant dans le cadre de leur activité principale.

Il est à ce titre rappelé que, dans le cadre des présentes CGUV applicables aux Professionnels Référencés, le Professionnel Référencé (et, au pluriel, les Professionnels Référencés, auquel il est fait référence dans les présentes CGUV applicables aux

Professionnels Référencés) vise exclusivement les Professionnels Référencés identifiés à l'article 2.1.1 1° ci-après et ayant, en outre, la qualité de professionnel au sens de l'article liminaire 3° du Code de la consommation.

Ceci étant exposé, figurent ci-après les autres conditions relatives à l'accès aux Services.

La consultation du Site est accessible à tout Professionnel Référencé disposant d'un accès internet. L'ensemble des coûts afférents à l'accès au Site, que ce soient les frais matériels, logiciels ou d'accès à internet sont exclusivement à la charge du Professionnel Référencé. Le Professionnel Référencé est seul responsable du bon fonctionnement de son équipement informatique ainsi que de son accès internet.

L'accès aux Services nécessite que le Professionnel Référencé s'inscrive sur le Site et crée un compte à son nom, lui donnant accès à un espace personnel lui permettant notamment de gérer son utilisation des Services.

L'utilisation du Site ainsi que la création d'un compte implique l'adhésion entière et sans réserve du Professionnel Référencé aux présentes CGUV applicables aux Professionnels Référencés, à l'exclusion de toute autre disposition contractuelle, notamment les éventuelles conditions générales d'achat du Professionnel Référencé. Legaware se réserve le droit de refuser l'accès aux Services, à tout Professionnel Référencé ne respectant pas les présentes CGUV applicables aux Professionnels Référencés. L'acceptation des CGUV applicables aux Professionnels Référencés et, par voie de conséquence, l'accès aux Services, implique que le Professionnel Référencé ait la pleine capacité juridique et civile.

Dans le cadre de la création de ce compte, le Professionnel Référencé s'engage à fournir des informations exactes et à jour. Pour ce faire, le Professionnel Référencé est invité à communiquer de manière obligatoire les éléments suivants :

- (i) en ce qui concerne les personnes physiques : nom, prénom, e-mail, mot de passe ;
- (ii) en ce qui concerne les personnes morales : dénomination sociale, nom et prénom de la personne agissant pour la personne morale, e-mail, mot de passe

Une fois le formulaire dédié à la création du compte complété, les informations sont vérifiées par Legaware. Une fois le compte validé, un email est envoyé au Professionnel Référencé contenant des hyperliens renvoyant vers les présentes CGUV applicables aux Professionnels Référencés et la Politique de Confidentialité applicable aux Professionnels Référencés (tel que ce terme est défini à l'article 3 ci-après).

Le Professionnel Référencé s'engage à mettre à jour les informations le concernant dans l'espace personnel de son compte, en cas de modifications de ces informations.

Le Professionnel Référencé peut accéder à son espace personnel auquel son compte lui donne accès après s'être identifié à l'aide de son identifiant de connexion ainsi que de son mot de passe. Le Professionnel Référencé est responsable du maintien par ses soins de la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe. Il doit immédiatement contacter Legaware (aux coordonnées identifiées à l'article 5 ci-après s'il constate que son compte a été utilisé à son insu. Le Professionnel Référencé s'interdit en outre de céder, concéder ou transférer à un tiers tout ou partie de ses droits et obligations découlant des présentes.

A titre d'information et sans engagement de Legaware à ce titre, il est indiqué que le Site est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure, cas fortuit ou du fait d'un tiers, tels que ceux habituellement retenus et définis par la jurisprudence des tribunaux français. De même, Legaware se réserve le droit de procéder à toute interruption pour raison de maintenance technique nécessaire au bon fonctionnement du Site et des matériels afférents, ou de mise à jour du Site ou pour toute autre raison.

Legaware se réserve également le droit de suspendre, interrompre ou de limiter, à tout moment et pour la durée de son choix (en ce inclus tout arrêt définitif) sans avis préalable, l'accès à tout ou partie du Site. Le Professionnel Référencé est informé que Legaware peut mettre fin ou modifier les caractéristiques des Services.

Legaware n'est tenu à aucune obligation de résultat concernant l'accessibilité au Site, et, n'est en aucun cas responsable des interruptions et des conséquences qui peuvent en découler.

ARTICLE 2 – CARACTÉRISTIQUES DES SERVICES – PRIX

Les Services sont identifiés ci-après.

2.1 Service de dépôt d'offres par les Professionnels Référencés et donnant la possibilité aux Professionnels Référencés de répondre aux questions leur étant posées par un Utilisateur

Ce Service permet aux Professionnels Référencés, selon les termes et conditions stipulés au présent article 2.1 (i) d'être référencés sur le Site (ii) et, à ce titre, de déposer, à destination des Utilisateurs, des offres de produits ou services d'accompagnement dans la mise en conformité de l'Utilisateur par un Professionnel Référencé et de répondre à des questions leur étant posées par les Utilisateurs (iii) le Site permettant ainsi une mise en relation entre les Utilisateurs et les Professionnels Référencés au titre des offres de produits ou services proposées par les Professionnels Référencés.

2.1.1 Qualité des personnes autorisées à déposer une offre de produits ou services, descriptif du service de mise en relation

1° La qualité des personnes autorisées à déposer une offre de produits ou services, c'est-à-dire la qualité des Professionnels Référencés, doit être la suivante : afin de pouvoir déposer une offre de produits ou services en qualité de Professionnel Référencé, il convient (i) d'être un professionnel exerçant une activité en lien avec la mise en conformité légale et réglementaire (ii) disposant d'un numéro de SIRET valide (iii) exerçant son activité professionnelle depuis au moins trois (3) ans (iv) et être identifiable au moyen d'un site internet ou d'une charte graphique personnalisée ;

Les offres de produits ou services sont ainsi déposées par des « professionnels » au sens de la réglementation en vigueur.

2° Le descriptif du service de mise en relation de l'Utilisateur avec un Professionnel Référencé dans le cadre d'un accompagnement de l'Utilisateur dans la mise en conformité par un Professionnel Référencé, ainsi que la nature et l'objet des contrats dont ils permettent la conclusion sont les suivants :

- a) Le descriptif du service de mise en relation de l'Utilisateur avec un Professionnel Référencé dans le cadre d'un accompagnement dans la mise en conformité par un Professionnel Référencé est le suivant : le Site permet aux Utilisateurs de consulter les offres de produits ou services déposés par les Professionnels Référencés et les Professionnels Référencés peuvent déposer les offres de produits ou services suivantes :
- (i) Offres de prestations de services permettant à l'Utilisateur de se mettre en conformité par rapport à ses obligations légales sur un sujet déterminé, pour une durée déterminée ;
 - (ii) Offres de produits permettant à l'Utilisateur de se mettre en conformité par rapport à ses obligations légales sur un sujet déterminé, pour une durée déterminée ;

Ces offres sont à destination des Utilisateurs du Site.

Le Site permet ainsi aux Utilisateurs de consulter les offres des Professionnel Référencés.

b) L'objet des contrats dont ce service de mise en relation de l'Utilisateurs avec un Professionnel Référencé permet la conclusion est le suivant : conclusions de contrats permettant la délivrance par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur des prestations ou des produits identifiés au (a) ci-dessus.

(2° bis) En outre, l'Utilisateur ayant créé un compte et étant connecté, a la possibilité de poser une question à un Professionnel Référencé. Au titre de chaque question posée, il est demandé à l'Utilisateur de renseigner certains champs (objet, numéro de téléphone, créneaux pour être recontacté le cas échéant, contenu de la question). Une fois les champs renseignés et validés, une notification est envoyée au Professionnel Référencé. Le Professionnel Référencé peut consulter la question en se connectant dans son espace dédié et peut décider d'accepter la question ou de la refuser. Si le Professionnel Référencé accepte la question, alors ce dernier a accès aux informations renseignées par l'Utilisateur, ainsi qu'aux informations de profilage de l'entreprise en question, et peut contacter l'Utilisateur s'il le souhaite afin de répondre plus précisément à sa question. Cette faculté, pour l'Utilisateur, de poser des questions à aux Professionnels Référencés est gratuite pour l'Utilisateur.

3° Concernant le prix des services de mise en relation ou le mode de calcul de ce prix, ainsi que le prix de tout service additionnel payant, il est précisé que le prix pour l'Utilisateur au titre de toute offre de produits ou services proposée par un Professionnel Référencé est le suivant : le prix de chaque offre de produits ou services proposée par un Professionnel Référencé est visible depuis l'encart dédié sur le Site au Professionnel Référencé et est fixé par le Professionnel Référencé.

Ce prix affiché est hors taxes (HT) et/ou toutes taxes comprises (TTC) et comprend les frais de service et rémunération de Legaware qui seront facturés par Legaware au Professionnel Référencé. L'article 2.1.1, 3° bis, ci-après identifie plus avant les autres règles relatives au prix pratiqué par le Professionnel Référencé et s'appliquant à l'Utilisateur.

Ces frais de service et rémunération de Legaware facturés par Legaware aux Professionnels Référencés (et inclus dans le prix proposé par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur) puis prélevés par Legaware sur le prix de la prestation facturée par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur (conformément au 4° ci-après) au titre des services étant fournis par les Professionnels Référencés aux Utilisateurs sont les suivants :

Afin de pouvoir souscrire au service de dépôt des offres et d'avoir la faculté d'apporter une réponse aux questions posées par les Utilisateurs, les Professionnels Référencés doivent souscrire l'une des offres identifiées [ici](#), qui identifient également leurs prix respectifs, la souscription de ces offres permettant aux Professionnels Référencés de déposer leurs offres de produits ou services et de pouvoir répondre aux questions leur étant posées par les Utilisateurs selon les conditions et modalités financières suivantes :

- (i) Concernant les Professionnels Référencés exerçant la profession réglementée d'avocat, notaire ou expert-comptable : des frais forfaitaires liés à la gestion de la plateforme accessible via le Site sont facturés par Legaware au Professionnel Référencé comme suit puis prélevés par Legaware sur le prix de la prestation facturée par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur (conformément au 4 ° ci-après) de la manière suivante :
- 29 euros HT soit 34,80 euros TTC si le montant de l'offre du Professionnel Référencé est inférieur à 500 euros HT soit 600 euros TTC
 - 49 euros HT soit 58,80 euros TTC si le montant de l'offre du Professionnel Référencé est compris entre 500 et 1 000 euros HT soit entre 600 et 1200 euros TTC
 - 89 euros HT soit 106,80 euros TTC si le montant de l'offre du Professionnel Référencé est compris entre (i) un montant supérieur à 1.000 euros HT soit 1.200 euros TTC et (ii) 2.000 euros HT soit 2.400 euros TTC
 - 189 euros HT soit 226,80 euros TTC si le montant de l'offre du Professionnel Référencé est compris entre (i) un montant supérieur à 2.000 euros HT soit 2.400 euros TTC et (ii) 3.000 euros HT soit 3.600 euros TTC
 - 289 euros HT, soit 346,80 euros TTC, si le montant de l'offre du Professionnel Référencé est compris entre (i) un montant supérieur à 3.000 euros HT soit 3.600 euros TTC et (ii) 4.000 euros HT soit 4.800 euros TTC
 - 389 euros HT, soit 466,80 euros TTC, si le montant de l'offre du Professionnel Référencé est compris entre (i) un montant supérieur à 4.000 euros HT soit 4.800 euros TTC et (ii) 5.000 euros HT, soit 6.000 euros TTC
 - 549 euros HT, soit 658,80 euros TTC, si le montant de l'offre du Professionnel Référencé est supérieur à 5 000 euros HT, soit 6000 euros TTC
- (ii) Concernant les Professionnels Référencés autres que ceux identifiés ci-dessus : la somme facturée par Legaware au Professionnel Référencé puis prélevée par Legaware sur le prix de la prestation facturée par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur (conformément au 4 ° ci-après) correspond à un pourcentage de douze pour cent (12%) du montant de l'offre de produits ou services du Prestataire Référencé sauf conditions particulières mises en place entre Legaware et le Professionnel Référencé ;
- (iii) Outre, les sommes identifiées ci-avant, les Professionnels Référencés souhaitant pouvoir répondre à une question leur étant posée par un Utilisateur et obtenir à ce titre les caractéristiques d'une entreprise ou établissement concernée par la question lui étant posée, peut se voir dans certains cas appliquer des frais de mise en relation dont le montant sera préalablement affiché et ne pourra excéder 30 € HT, soit 36 euros TTC, par question concernant laquelle le Professionnel Référencé souhaite répondre et, dans ce cadre, obtenir les caractéristiques de l'entreprise ou établissement concerné. Le cas échéant, et en cas d'acceptation de la mise en relation, ces sommes sont directement facturées par Legaware au Professionnel Référencé et ne font pas l'objet d'un prélèvement sur les sommes facturées par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur.

En tant que de besoin, il est précisé que si les Professionnels Référencés identifiés au (i) et (ii) ci-dessus se voient appliquer des conditions tarifaires différentes, c'est en raison du fait que les règles professionnelles applicables aux Professionnels Référencés aux (i) ci-avant ne permettent pas la mise en place des conditions tarifaires identifiées au (ii).

Il est précisé que, dans le cas où la mise en relation entre l'Utilisateur et le Professionnel Référencé n'aboutit pas à la facturation d'une prestation de produits ou services entre l'Utilisateur et le Professionnel Référencé, aucune rémunération n'est due par le Professionnel Référencé à Legaware au titre des éléments identifiés aux (i) et (ii) ci-dessus et, par voie de conséquence, prélevée par Legaware (à l'exception des sommes identifiées au (iii) ci-dessus et des sommes identifiées [ici](#), au titre de la souscription de son offre par le Professionnel Référencé qui sont dues en tout état de cause, même si la mise en relation n'aboutit pas à la facturation de produits ou services entre l'Utilisateur et le Professionnel Référencé).

Il est précisé que Legaware se réserve le droit de modifier les tarifs et modalités tarifaires identifiés aux (i) (ii) et (iii) ci-dessus.

3° (bis) En ce qui concerne les paiements effectués par l'Utilisateur, via Legaware, à destination, in fine, du Professionnel Référencé et, en ce qui concerne les sommes à percevoir par Legaware et le prélèvement opéré par Legaware à ce titre (conformément au 4 ° ci-après) sur les sommes facturées par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur, il est procédé comme suit :

- (i) Concernant les prestations de services du Professionnel Référencé identifiées au 2° (a) ci-dessus :

- (a) **Si la durée de la prestation de services par le Professionnel Référencé est égale ou inférieure à trois (3) mois :** l'Utilisateur règle l'intégralité du montant de la prestation via la plateforme accessible via le Site. Ce montant comprend la rémunération du Professionnel Référencé et les sommes devant revenir à Legaware (telles que notamment identifiées ci-avant au 3° (i) et (ii)). Une fois que la prestation est signalée comme étant livrée à la fois par le Professionnel Référencé et par l'Utilisateur, le montant correspondant à la rémunération du Professionnel Référencé est viré par Legaware sur le compte bancaire du Professionnel Référencé (Legaware prélevant sur le prix payé par l'Utilisateur les sommes revenant à Legaware conformément aux stipulations susvisées et conformément au 4° ci-après) ;
- (b) **Si la durée de la prestation de services par le Professionnel Référencé est supérieure à 3 (trois) mois :** l'Utilisateur règle un acompte de 30 % (trente pour cent) via la plateforme accessible sur le Site. Ce montant comprend la rémunération du Professionnel Référencé, au prorata de 30 % (trente pour cent) de la prestation exécutée, et les sommes devant revenir à Legaware (telles que notamment identifiées ci-avant au 3° (i) et (ii)). Une fois que la prestation est signalée comme étant livrée à la fois par le Professionnel Référencé et par l'Utilisateur, le montant correspondant à la rémunération du Professionnel Référencé est viré par Legaware sur le compte bancaire du Professionnel (Legaware prélevant sur le prix payé par l'Utilisateur les sommes revenant à Legaware conformément aux stipulations susvisées et conformément au 4° ci-après)). Concernant les soixante-dix pour cent (70 %) restant de la prestation, ces derniers seront virés directement par l'Utilisateur au Professionnel Référencé sur présentation d'une facture du Professionnel Référencé, ou selon un échéancier convenu entre l'Utilisateur et le Professionnel Référencé.
- (ii) Concernant les ventes de produits réalisées par le Professionnel Référencé identifiées au 2° (a) ci-dessus : l'Utilisateur règle l'intégralité du montant du produit via la plateforme accessible sur le Site. Ce montant comprend la rémunération du Professionnel Référencé et les sommes devant revenir à Legaware (telles que notamment identifiées au 3° (i) et (ii) ci-avant). Une fois le produit livré, le montant correspondant à la rémunération du Professionnel Référencé est viré par Legaware sur le compte bancaire du Professionnel Référencé (Legaware prélevant sur le prix payé par l'Utilisateur les sommes revenant à Legaware conformément aux stipulations susvisées et conformément au 4° ci-après)).
- (iii) Concernant les sommes dues par le Professionnel Référencé au titre du 3° (iii) ci-dessus, et au titre de la souscription par le Professionnel Référencé des offres figurant [ici](#), ces dernières feront l'objet d'une facturation par Legaware aux Professionnels Référencés et ne font pas l'objet d'un prélèvement sur les sommes facturées par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur. Ces sommes pourront être payées par virement ou par carte bancaire comme suit : directement en ligne, via un prestataire de service de paiement (Stripe) ;

Il n'existe pas d'autres prix payables par l'Utilisateur ou par le Professionnel Référencé autres que ceux identifiés ci-avant.

4° Concernant le mode de gestion de la transaction financière, il est stipulé ce qui suit.

Concernant les modalités de paiement par l'Utilisateur du service de mise en relation avec un Professionnel Référencé dans le cadre d'un accompagnement dans la mise en conformité par un Professionnel Référencé, celles-ci sont identifiées à l'article 2.2 des conditions générales d'utilisation et de vente applicables aux Utilisateurs et accessibles [ici](#), et sont les suivantes : le paiement par l'Utilisateur d'un produit ou service offert par le Professionnel Référencé est effectué sur le Site, par carte bancaire, via un prestataire de service de paiement (Stripe) (sous réserve du cas de figure correspondant à une prestation délivrée par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur d'une durée de plus de trois (3) mois qui implique un paiement de trente pour cent (30 %) du prix de la prestation via le Site et le paiement du solde directement par l'Utilisateur au Professionnel Référencé (soit soixante-dix pour cent (70%) sur présentation d'une facture du Professionnel Référencé).

Concernant les modalités de paiement par le Professionnel Référencé des sommes devant revenir à Legaware telles qu'identifiées au 3° (i) (ii) et (iii) ci-dessus, celles-ci sont les suivantes :

Les sommes devant revenir à Legaware telles qu'identifiées au 3° (i) et (ii) font l'objet d'un prélèvement par Legaware sur les sommes facturées par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur et donnent également lieu à l'émission d'une facture par Legaware.

Les sommes devant revenir à Legaware telles qu'identifiées au 3° (iii) ci-avant font l'objet d'une facturation par Legaware et ne font pas l'objet d'un prélèvement sur les sommes facturées par le Professionnel Référencé à l'Utilisateur. Ces sommes pourront être payées par virement. Concernant les services faisant l'objet d'une demande de paiement par Legaware dans le cadre d'un envoi ou mise à disposition de facture, il est précisé que les factures sont payables à trente (30) jours.

Les sommes correspondant aux offres souscrites par les Professionnels Référencés et telles qu'identifiées ici identifiées [ici](#) peuvent être payées selon les modalités suivantes : par virement ou par carte bancaire comme suit : directement en ligne, via un prestataire de service de paiement (Stripe).

5° Concernant, le cas échéant, les assurances et garanties proposées par Legaware, il est indiqué qu'il n'est pas mis en place de tels dispositifs qui viendraient s'ajouter aux éventuelles garanties légales auxquelles serait tenue Legaware.

6° Concernant toutes difficultés ou éventuels litiges, le Professionnel Référencé peut consulter Legaware aux coordonnées figurant à l'article 5. Il est à ce titre précisé que les Services n'étant accessibles qu'aux Professionnels Référencés ayant la qualité de professionnel au sens de l'article liminaire 3° du Code de la consommation, il n'est pas mis en place de dispositifs de médiation en application des articles L 612-1 du Code de la consommation et suivants du Code de la consommation.

2.1.2 Modalités de référencement, déréférencement et de classement des offres de produits ou services par les Professionnels Référencés

1° Les conditions de référencement et de déréférencement des offres de service ou produits des Professionnels Référencés et accessibles sur le Site sont les suivantes :

A l'effet d'être référencé sur le Site, il convient, pour les Professionnel Référencés, de respecter les termes et conditions suivants :

Les termes et conditions applicables aux Professionnel Référencés à l'effet d'être référencés sur le Site et pouvant, par voie de conséquence, déposer des offres de services ou produits sur le Site à destination des Utilisateurs, sont identifiés à l'article 2.1.1 1° ci-avant.

Les offres de produits ou services pouvant être proposés par les Professionnel Référencés sont identifiées au 2.1.1 2° (a) ci-avant.

Les conditions financières applicables aux Professionnel Référencés sont identifiées au 2.1.1, 3° et 2.1.1 3° (bis) ci-avant.

Les modalités de paiement entre l'Utilisateur et le Professionnel Référencé ainsi que le prélèvement opéré par Legaware au titre de sa rémunération est identifié à l'article 2.1.1 3°, 2.1.1 3° (bis) et 2.1.1.4° ci-avant.

Les contenus et offres de produits ou services peuvent faire l'objet d'un déréférencement dans le cas où (i) le Professionnel Référencé : (a) ne respecte pas ses obligations vis-à-vis de Legaware ou (b) ne respecte pas les règles professionnelles lui étant applicables, notamment tout code de déontologie ou (c) exerce son activité de manière irrégulière ou (d) fait l'objet d'une cessation d'activité ou d'un arrêt effectif d'activité (ii) ou si les offres de produits ou services contreviennent aux stipulations des présentes et/ou contreviennent à toutes dispositions légales ou réglementaires en vigueur.

2° Les critères de classement par défaut des offres de services, ainsi que leurs principaux paramètres sont les suivants :

Le critère de classement par défaut des contenus et offres de services est consultable [ici](#).

Il est également expressément précisé que les Professionnel Référencés et les offres de produits ou services qu'ils forment sont classés selon le niveau de participation du Professionnel Référencé à l'enrichissement des contenus du Site (articles etc.), de sorte que le Professionnel Référencé qui publie le plus de contenus (articles etc.) obtient le meilleur référencement. Pour consulter notre politique de classement et référencement, veuillez cliquer [ici](#).

3° Concernant l'existence d'un lien capitalistique ou d'une rémunération entre Legaware et les Professionnels Référencés, il est indiqué qu'il n'existe pas de tels liens qui seraient de nature à exercer une influence sur le référencement ou le classement des contenus, des biens ou des services proposés ou mis en ligne.

2.1.3 Règles et recommandations concernant la rédaction des offres de produits ou services et l'établissement des contenus par les Professionnels Référencés

1° Description des services ou produits objets d'une offre.

L'auteur d'une offre de produits ou services doit veiller à décrire précisément et de manière loyale et de bonne foi les produits ou services objets de son offre de produits ou services.

Il ne doit en aucun cas donner d'informations inexactes et/ou erronées, notamment en ce qui concerne le contenu et les éléments financiers de son offre.

Le prix correspondant à l'offre de produits ou services doit être exact et comprendre tous les éléments composant le prix de sorte que l'Utilisateur ait une vision exacte du prix du produit ou du service objet de l'offre.

L'auteur de l'offre de produits ou services doit s'identifier de manière précise, c'est-à-dire que, dans le cas où il est une personne physique, il doit indiquer son nom, son prénom et son adresse professionnelle ainsi que son numéro d'immatriculation SIREN et que, dans le cas où il est une personne morale, il doit indiquer sa dénomination sociale, son siège social et son numéro d'immatriculation SIREN, l'identité de son représentant légal.

L'auteur de l'offre de produits ou services doit également identifier précisément sa qualité professionnelle et disposer des diplômes requis à l'effet d'identifier cette qualité professionnelle.

2° Interdiction des pratiques commerciales trompeuses

Le Site ne permettant que la proposition d'offres de produits ou services par des professionnels, il est strictement interdit aux auteurs d'une offre de produits ou services de se présenter sous une qualité autre que celle de professionnel (notamment celle de consommateur ou de non-professionnel).

Le fait de ne pas respecter cette obligation pour un professionnel constitue une pratique commerciale trompeuse constitutive d'infraction pénale.

A ce titre, il est précisé que l'article L 132-2 du Code de la consommation dispose: « *Les pratiques commerciales trompeuses mentionnées aux articles L. 121-2 à L. 121-4 sont punies d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 300 000 euros. Le montant de l'amende peut être porté, de manière proportionnée aux avantages tirés du délit, à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel, calculé sur les trois derniers chiffres d'affaires annuels connus à la date des faits, ou à 50 % des dépenses engagées pour la réalisation de la publicité ou de la pratique constituant ce délit. Ce taux est porté à 80 % dans le cas des pratiques commerciales trompeuses mentionnées aux b et e du 2° de l'article L. 121-2 lorsqu'elles reposent sur des allégations en matière environnementale.* »

Plus globalement, tout auteur d'une offre de produits ou services doit s'abstenir de mettre en œuvre toutes pratiques commerciales trompeuses telles que définies par les articles L. 121-2 à L. 121-4 du Code de la consommation dont les textes figurent

ici : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006069565/LEGISCTA000032220949/#LEGISCTA000032227303

3° Utilisation de la langue française

L'auteur d'une offre de produits ou services ou la personne établissant un contenu diffusé sur le Site doit utiliser la langue française.

4° Interdiction des actes de contrefaçon ou portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tous tiers

Les termes employés par l'auteur d'une offre de produits ou services ou d'une personne établissant un contenu diffusé sur le Site ne doivent pas porter atteinte aux droits de tout tiers, notamment à ses droits de propriété intellectuelle.

A ce titre, l'auteur d'une offre de produits ou services ou la personne établissant un contenu diffusé sur le Site ne peut représenter ou diffuser que les droits de propriété intellectuelles et/ou marques et/ou contenus concernant lesquels il dispose du droit de représenter ces derniers.

L'auteur d'une offre de produits ou services ou la personne établissant un contenu diffusé sur le Site ne peut ainsi pas représenter une marque et/ou une œuvre (par exemple un article) s'il ne dispose pas des droits de propriété intellectuelle sur ces éléments.

A défaut, l'auteur d'une offre de produits ou services ou la personne établissant un contenu diffusé sur le Site est informé qu'il se rend coupable de contrefaçon, laquelle est susceptible de constituer une infraction pénale et une violation du Code de la propriété intellectuelle.

A ce titre l'article L335-2 du Code de la propriété intellectuelle dispose : « *Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit. La contrefaçon en France d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Seront punis des mêmes peines le débit, l'exportation, l'importation, le transbordement ou la détention aux fins précitées des ouvrages contrefaisants. Lorsque les délits prévus par le présent article ont été commis en bande organisée, les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 750 000 euros d'amende* ».

5° Respect des droits des personnes

L'auteur d'une offre de produits ou services ou la personne établissant un contenu diffusé sur le Site, a l'interdiction d'utiliser tous termes injurieux, discriminant, sexiste etc. et, plus globalement, ne peut en aucun cas utiliser le moindre terme pouvant constituer une infraction pénale et notamment tout terme à caractère injurieux, raciste, sexiste, discriminant etc.

A ce titre, l'auteur d'une offre de produits ou services ou la personne établissant un contenu diffusé sur le Site est informé des dispositions suivantes.

Aux termes de l'article 225-1 du Code pénal : « *Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur qualité de lanceur d'alerte, de facilitateur ou de personne en lien avec un lanceur d'alerte au sens, respectivement, du I de l'article 6 et des 1° et 2° de l'article 6-1 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée.*

Constitue également une discrimination toute distinction opérée entre les personnes morales sur le fondement de l'origine, du sexe, de la situation de famille, de la grossesse, de l'apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique, apparente ou connue de son auteur, du patronyme, du lieu de résidence, de l'état de santé, de la perte d'autonomie, du handicap, des caractéristiques génétiques, des mœurs, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'âge, des opinions politiques, des activités syndicales, de la qualité de lanceur d'alerte, de facilitateur ou de personne en lien avec un lanceur d'alerte, au sens, respectivement, du I de l'article 6 et des 1° et 2° de l'article 6-1 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 précitée, de la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée des membres ou de certains membres de ces personnes morales. »

De même, aux termes de l'article 225-2 du Code pénal : « *La discrimination définie aux articles 225-1 et 225-1-1, commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elle consiste :*

1° A refuser la fourniture d'un bien ou d'un service ;

2° A entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque ;

3° A refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne ;

4° A subordonner la fourniture d'un bien ou d'un service à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-1 ou prévue à l'article 225-1-1 ;

5° A subordonner une offre d'emploi, une demande de stage ou une période de formation en entreprise à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-1 ou prévue à l'article 225-1-1 ;

6° A refuser d'accepter une personne à l'un des stages visés par le 2° de l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale.

Lorsque le refus discriminatoire prévu au 1° est commis dans un lieu accueillant du public ou aux fins d'en interdire l'accès, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende. »

Les termes employés par l'auteur d'une offre de produits ou services ou la personne établissant un contenu diffusé sur le Site ne doivent également pas être contraires aux bonnes mœurs.

2.1.4 Obligations fiscales et sociales des Professionnels Référencés

Les Professionnels Référencés doivent respecter leurs obligations fiscales et sociales au titre des revenus qu'ils perçoivent dans le cadre des offres de produits ou services.

Les stipulations ci-après reprennent les mentions recommandées par la réglementation. Il est toutefois précisé que les Professionnels Référencés doivent respecter le régime fiscal et social qui est le leur dans le cadre de leur activité, les mentions ci-après correspondant uniquement aux « mentions types » recommandées par la réglementation, Legaware ne pouvant garantir que ces mentions s'appliquent aux Professionnels Référencés.

1° Concernant les personnes physiques :

Obligations fiscales :

Les personnes commercialisant des offres de produits ou services via le Site générant des revenus via le Site doivent déclarer les revenus tirés de cette activité auprès de l'administration fiscale.

Le site internet de l'administration fiscale suivant permet aux personnes commercialisant des offres de produits ou services via le Site d'avoir accès à leurs obligations fiscales : sur le site www.impots.gouv.fr, concernant les obligations fiscales, le lien suivant : <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/10841>

Le défaut de respect de ses obligations fiscales est identifié sur le site www.impots.gouv.fr sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31451> dont il ressort les sanctions suivantes.

A titre de sanctions pénales : si la déclaration de revenus est volontairement incomplète : l'utilisateur s'expose à une majoration au titre du revenu qui aurait dû être déclaré et qui sera de 40 % en cas d'oubli volontaire, 80 % en cas d'abus de droit (optimisation abusive d'une règle fiscale), ramené à 40 % si l'assujéti n'est pas à l'initiative de la démarche ou si il n'en est pas le principal bénéficiaire, 80 % en cas de manœuvres frauduleuses (tactiques visant à tromper l'administration fiscale).

Des intérêts de retard peuvent par ailleurs être appliqués, à hauteur de 0,20 % par mois de retard.

A titre de sanctions pénales : Si l'administration fiscale détecte un comportement frauduleux, elle peut engager des poursuites pénales après avis de la Commission des infractions fiscales. L'utilisateur risque alors (en plus des sanctions fiscales) 500.000 € d'amende et 5 ans d'emprisonnement. Ces peines peuvent être aller jusqu'à 3.000.000 € d'amende et 7 ans d'emprisonnement si les faits ont été commis en bande organisée ou grâce à : l'ouverture de comptes ou à la souscription de contrats auprès d'organismes établis à l'étranger ou l'interposition de personnes ou d'organismes écran établis à l'étranger ou l'usage d'une fausse identité ou de faux documents (ou toute autre falsification) ou une domiciliation ou un acte fictif ou artificiel à l'étranger.

Obligations sociales :

Les personnes commercialisant des offres de produits ou services via le Site générant des revenus via le Site doivent également déclarer les revenus tirés de cette activité auprès de l'URSSAF.

Le site internet de l'URSSAF suivant permet aux personnes commercialisant des offres de produits ou services via le Site d'avoir accès à leurs obligations sociales : sur www.urssaf.fr, concernant les obligations sociales, lien suivant : <https://www.urssaf.fr/portail/home/espaces-dedies/activites-relevant-de-leconomie.html>.

Les sanctions relatives au défaut de paiement des cotisations sociales sont celles de l'amende prévue pour les contraventions de 3ème classe (soit jusqu'à 450 € d'amende) et de 5ème classe en cas de récidive (soit jusqu'à 1.500 € d'amendes) (articles L 244-1, R 244-4 et R 244-5 du Code de la sécurité sociale).

Le refus de s'affilier à un régime obligatoire de sécurité sociale, quant à lui, est un délit puni d'une peine de deux ans de prison et/ou d'une amende de 15.000 € (article L 114-18 du Code de la sécurité sociale).

Le non-respect de ces obligations d'affiliations susvisées et du paiement des cotisations correspondantes peut également constituer l'infraction de travail dissimulé (plus d'informations ici : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31490>) dont les sanctions pénales sont les suivantes : La personne ayant recours au travail dissimulé directement ou par personne interposée peut être condamnée jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende (225 000 € s'il s'agit d'une société). Si le travail dissimulé concerne un mineur ou une personne vulnérable ou dépendante, le coupable peut être sanctionné jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75.000 € d'amende.

En tout état de cause, les agissements susvisés exposent personnes commercialisant des offres de services via le Site à un contrôle de l'URSSAF, des rappels et pénalités identifiés sur ce lien relatif au site de l'URSSAF <https://www.urssaf.fr/portail/home/pourquoi-la-securite-sociale-est/les-sanctions.html>. Ces rappels et pénalités sont notamment les suivants : majoration initiale de 5 % adossée aux cotisations redressées, une majoration complémentaire de 0,2 % des cotisations redressées pourra être ajoutée, le cas échéant, par mois ou fraction de mois de retard, en cas de défaut de mise en conformité suite aux observations formulées lors d'un précédent contrôle (qu'elles aient, ou pas, donné lieu à un redressement), application d'une majoration de 10 % sur le montant du redressement régularisant un nouveau manquement sur le même point.

En outre, en cas de constat de travail dissimulé, il est appliqué une majoration complémentaire de 25 % sur l'ensemble des montants mis en recouvrement à l'issue du contrôle. Cette majoration est portée à 40 % si cette infraction est commise : à l'égard de plusieurs personnes, par l'emploi dissimulé d'un mineur soumis à l'obligation scolaire, à l'égard d'une personne dont la vulnérabilité ou l'état de dépendance sont apparents ou connus de l'auteur, en bande organisée.

Ces majorations de redressement initiales de 25 % et 40 % sont portées respectivement à 45 % et 60 % lorsqu'il est constaté une nouvelle infraction pour travail dissimulé dans les 5 ans de la notification d'une première infraction.

Obligation de respecter la réglementation en matière de location de vacances de courte durée : le Site ne permet pas le dépôt de telles Offres ne sorte que cette rubrique est non applicable.

2° Concernant les personnes morales :

Les personnes morales que sont les entreprises et sociétés doivent également s'acquitter de leurs obligations déclaratives et de paiement de l'impôt au titre des opérations qu'elle réalise via le Site.

Le panorama des impositions des sociétés en fonction du régime de l'impôt sur les sociétés ou autres impositions est identifié ici <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/N13442>.

Les sociétés et/ou entreprises s'exposent également à des pénalités et sanctions dont les principales sont notamment exposées dans les liens ci-après <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/7234-PGP.html/identifiant%3DBOI-CF-INF-20-10-20-20181003> (notamment point 80) et <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6135-PGP.html/identifiant=BOI-CF-INF-40-10-10-20190627>.

2.2 Diffusion de Contenus ou Modules par le Professionnel Référencé (« Parrainage du Contenu ou du Module »)

2.2.1 Descriptif

Sous réserve de l'accord préalable de Legaware, le Professionnel Référencé pourra diffuser des contenus juridiques relatifs à des droits ou des obligations légales diffusés et référencés sur le Site (les « Contenus »). Ces mêmes Contenus peuvent être rassemblés autour d'une même thématique (les « Modules ») et y associer un questionnaire de profilage permettant d'identifier les Contenus applicables aux Utilisateurs.

A cet effet, Legaware mettra à disposition du Professionnel Référencé un accès informatique au Site permettant au Professionnel Référencé de saisir et de diffuser les Contenus et/ou Modules, selon une méthodologie propre à Legaware et créée par Legaware.

Il est d'ores et déjà précisé que, comme stipulé à l'article 2.2.3 les Contenus diffusés sur le Site par les Professionnels Référencés deviennent la propriété exclusive de Legaware, les Professionnels Référencés cédant à Legaware, à titre exclusif selon les conditions identifiées à l'article 2.2.3 ci-après, leurs droits patrimoniaux et de propriété intellectuelle (et notamment tous les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation et plus généralement d'exploitation) sur les Contenus et, le cas échéant, les Modules et ce, pour le monde entier et pour la durée de la propriété littéraire et artistique.

L'accès informatique à la plateforme accessible via le Site peut être substitué par tout autre système alternatif facilitant l'établissement des Contenus par l'Utilisateur et leur publication sur la plateforme accessible via le Site.

Le Professionnel Référencé devient parrain (le « Parrain ») de tout Contenu ou Module dont il assure l'établissement et/ou la mise à jour (le « Parrainage du Contenu ou du Module »).

Il est également stipulé que tout Professionnel Référencé peut devenir Parrain d'un Contenu ou d'un Module qui n'a pas été initialement établi par ses soins mais dont il assure la mise à jour. Legaware peut ainsi confier la mise à jour d'un Contenu ou d'un Module à un Professionnel Référencé qui n'a pas établi initialement le Contenu ou Module concerné, ce qui est expressément accepté par tout Professionnel Référencé.

De même, au regard notamment de la cession des droits patrimoniaux et de propriété intellectuelle identifiée à l'article 2.2.3 ci-après, il est précisé que lorsqu'un Professionnel Référencé se désinscrit du Site ou des Services, les Contenus et Modules concernées par une intervention dudit Professionnel Référencé demeurent sur le Site, notamment en vue de leur exploitation par Legaware, Legaware pouvant confier la mise à jour desdits Contenus à tout autre Professionnel Référencé ou à toute autre personne de son choix.

Le Parrainage du Contenu ou du Module cesse de plein droit dès lors que le Professionnel n'assure plus la mise à jour du Contenu ou du Module et/ou dès lors que le Professionnel Référencé n'a pas rectifié une erreur ou omission dans les cinq (5) jours suite à une notification effectuée par Legaware.

La mise à jour est considérée comme effective lorsque : (i) tous les champs d'un Contenu sont : (a) à jour au regard de la loi et réglementation en vigueur (b) rédigés d'une manière compréhensive pour l'Utilisateur (c) exempts de faute d'orthographe, de grammaire et syntaxe (ii) le Module comprend les Contenus appartenant à son périmètre (iii) les commentaires et les suggestions d'amélioration émanant de Legaware ou des Utilisateurs ciblant ces Contenus et ces Modules sont étudiés avec diligence.

Le Parrainage d'un Contenu ou d'un Module n'empêche pas des suggestions d'amélioration ou la soumission de commentaires par d'autres Professionnels Référencés ou Utilisateurs, ni le Parrainage d'un Contenu ou d'un Module similaire par un autre Professionnel Référencé, sauf dispositions particulières.

Le Professionnel Référencé garantit à la Société qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires à l'établissement ou diffusion de ces Contenus ou Modules.

Le Professionnel Référencé s'engage à ce que les Contenus et Modules soient licites, ne portent pas atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers, n'enfreignent aucune disposition législative ou réglementaire et plus généralement, ne soient aucunement susceptibles de mettre en jeu la responsabilité civile ou pénale de la Société.

Les règles et recommandations concernant la rédaction des offres de produits ou services et des contenus identifiées à l'article 2.1.3 ci-avant sont applicables aux Contenus et Modules.

En cas de non mise à jour du Contenu ou Module suite à une évolution législative et réglementaire, Legaware se réserve le droit de ne plus afficher les Contenus et Modules concernés et/ou d'en confier le Parrainage à l'organisme de son choix ou à tout Professionnel Référencé de son choix. De manière générale, Legaware est libre de rendre public ou non tous Contenus ou Modules et de les retirer de la diffusion sur le Site à tout moment et à son seul choix. Legaware est libre de juger selon ses propres critères d'appréciation, s'il est pertinent d'afficher un Contenu ou Module sur le Site ou s'il convient de les retirer.

Sans préjudice des règles et recommandations concernant la rédaction des offres de produits ou services et des identifiées à l'article 2.1.3 ci-avant qui sont applicables aux Contenus et Modules, le Professionnel Référencé s'interdit de transmettre à Legaware et/ou de diffuser sur le Site, notamment et sans que cette liste soit exhaustive : des Contenus pornographiques, obscènes, indécents, choquants ou inadaptés à un public familial, diffamatoires, injurieux, violents, racistes ou xénophobes, des Contenus contrefaisants, des Contenus attentatoires à l'image d'un tiers, des Contenus mensongers, trompeurs ou proposant ou promouvant des activités illicites, frauduleuses ou trompeuses, des Contenus nuisibles aux systèmes informatiques de tiers (tels que virus, vers, chevaux de Troie, etc.), et plus généralement des Contenus susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers ou d'être préjudiciables à des tiers, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.

Le Professionnel Référencé pourra modifier le thème, le titre et la teneur des Contenus s'il estime que celui-ci est identique à un contenu déjà présent sur le Site ou si Legaware le lui suggère.

Il est précisé que la diffusion des Contenus sur le Site donne de la visibilité sur le Site au Professionnel Référencé établissant ou mettant à jour ledit Contenu, et renforce la visibilité des offres de produits ou services diffusés par le Professionnel Référencé sur le Site.

2.2.2 Reconnaissance du Parrainage du Contenu ou Module

Legaware s'engage à identifier le Professionnel Référencé Parrain de chaque Contenu ou Module. L'identification du Professionnel Référencé Parrain du Contenu ou Module se fait au travers de la présentation d'une identité graphique (logo) et de la Raison sociale du Professionnel Référencé sur la plateforme. A partir du moment où le Professionnel Référencé n'assure plus la mise à jour d'un Contenu ou d'un Module, notamment, mais non exclusivement, dans le cas où un Professionnel Référencé se désinscrit du Site et/ou des Services, le Professionnel Référencé n'est plus identifié comme Parrain du Contenu ou Module.

2.2.3 Droits de propriété afférents aux Contenus et Modules

Le Professionnel Référencé cède à Legaware, à titre exclusif et à titre gratuit, l'intégralité de ses droits patrimoniaux et de propriété intellectuelle (et notamment tous les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation et plus généralement d'exploitation) concernant les Contenus et/ou Modules concernant lesquels il intervient, au fur et à mesure de leur création et de leur diffusion sur le Site et ce, pour le monde entier et pour la durée de la propriété littéraire et artistique.

Les droits patrimoniaux et de propriété intellectuelle ainsi cédés comprennent notamment (i) les droits de reproduction : c'est-à-dire le droit de fixer, numériser, reproduire, éditer, en tout ou partie, sans limitation de nombre, par tout moyen et sur tous supports, y compris les supports papier, et numériques (par exemple, mais pas exclusivement, sur les sites Web ou intranet) magnétiques, optiques, informatiques, télématiques, électroniques, films, cassettes vidéo, disques optiques numériques (tels que CD-ROM, CD-I, DVD-ROM) ou tout autre support connu ou inconnu, présent ou futur (ii) les droits d'adaptation : c'est-à-dire le droit, d'adapter, traduire, arranger, numériser, retoucher, couper, faire évoluer, modifier et/ou supprimer, en tout ou partie, d'assembler ou intégrer dans tout autre service ou création intellectuelle, sous quelque forme et par tout moyen que ce soit, et notamment sur papier, supports magnétiques, optiques, numériques

(par exemple, mais pas exclusivement, sur tout site Internet ou intranet), ordinateurs, télématiques, électroniques, films, cassettes vidéo, disques optiques numériques (tels que CD-ROM, CD-I, DVD-ROM), ou tout autre support connu ou inconnu à ce jour, présent ou futur (iii) le droit de traduction, y compris notamment le droit de traduire dans toute langue écrite ou parlée, accessible ou non au grand public, et dans tous les types de langage informatique (iv) les droits de représentation : c'est-à-dire le droit, de représenter, à titre privé ou public, de distribuer, diffuser tout ou partie, à titre gratuit ou onéreux, à tout public, par quelque moyen ou par quelque moyen ou procédé que ce soit, présent ou futur, et notamment par tous moyens de télécommunication, par câble et satellite, par radio, optique, filaire, par réseaux (et notamment réseaux tels que l'Internet, intranet), tous procédés informatiques, communications électroniques, audiovisuels (y compris la télévision numérique et/ou interactive, la câblodistribution), connus ou inconnus à ce jour.

Les droits patrimoniaux et de propriété intellectuelle (et notamment tous les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation et plus généralement d'exploitation) concernant les Contenus et/ou Modules cédés par les Professionnels Référencés à Legaware sont cédés pour tous les exploitations que souhaiteraient réaliser Legaware, y compris à des fins commerciales.

Il est expressément précisé que la cession identifiée ci-dessus est réalisée à titre gratuit en raison du fait que les Contenus établi et/ou mis à jour par un Professionnel Référencé donnent de la visibilité au Professionnel Référencé et donnent de la visibilité aux offres de produits et services proposés par les Professionnels Référencés, ce qui exclut toute intention libérale ou toute volonté de donation de la part du Professionnel Référencé concerné, et plus globalement, de la part de toute personne concernée.

2.3 Relation contractuelle entre le Professionnel Référencé et l'Utilisateur

Dans le cadre des prestations délivrées à l'Utilisateur par le Professionnel Référencé en suite des offres de produits ou services déposées par les Professionnels Référencés et/ou dans le cadre des réponses apportées par les Professionnels Référencés aux questions leur étant posées, et, plus globalement dans le cadre de tous conseils ou informations données aux Utilisateurs par les Professionnels Référencés, il est expressément convenu (i) que Legaware n'intervient à aucun moment dans l'exécution de ces prestations, réponses, conseils ou informations et, plus globalement dans la relation contractuelle qui serait nouée entre l'Utilisateur et le Professionnel qui seraient entrés en contact via le Site (ii) cette relation contractuelle, aussi bien au titre des prestations délivrées par les Professionnels Référencés qu'au titre des réponses apportées par le Professionnel Référencé aux questions de l'Utilisateur ainsi que, plus globalement au titre de tous conseils ou informations qui seraient donnés aux Utilisateurs par les Professionnels Référencés, concernant uniquement l'Utilisateur et le Professionnel Référencé, à l'exclusion de Legaware, Legaware n'assurant qu'un service de mise en relation entre l'Utilisateur et le Professionnel Référencé.

Les Professionnels Référencés sont à ce titre informés et acceptent expressément que, dans le cadre des prestations ou réponses délivrées par les Professionnels Référencés aux Utilisateurs, et plus globalement, au titre de toutes prestations, réponses, conseils ou informations délivrées par les Professionnels Référencés aux Utilisateurs (i) la relation contractuelle est directement nouée entre les Utilisateurs et le Professionnel Référencé concerné et non entre les Utilisateurs et Legaware (ii) Legaware se chargeant uniquement de mettre en relation les Utilisateurs et les Professionnels Référencés et de percevoir les sommes réglées par les Utilisateurs au Professionnel Référencé en vue du reversement au Professionnel Référencé des sommes lui revenant, selon les conditions et modalités stipulées aux article 2.1.1 3° et 3° (bis) ci-avant (iii) seul le Professionnel Référencé étant l'unique responsable des prestations qu'il délivre aux Utilisateurs (aussi bien en ce qui concerne les prestations d'accompagnement dans la mise aux normes délivrées par les Professionnels Référencés qu'au titre des réponses apportées par le Professionnel Référencé aux questions de l'Utilisateur qu'au titre, plus globalement, de toutes prestations, conseils ou informations données aux Utilisateurs) (iii) Legaware déclinant toute responsabilité au titre des prestations, réponses, conseils ou informations délivrées par Professionnel Référencé et ne pouvant voir sa responsabilité engagée au titre de ces éléments (aussi bien en ce qui concerne les prestations d'accompagnement délivrées par les Professionnels Référencés qu'au titre des réponses ou conseils ou informations apportées par le Professionnel Référencé aux questions de l'Utilisateur).

Plus globalement, le Professionnel Référencé s'engage à se comporter en bon professionnel vis-à-vis de l'Utilisateur et à déployer ses prestations, ses réponses et les Contenus et Modules dans le respect de la réglementation en vigueur lui étant applicable, le Professionnel Référencé déclarant et garantissant qu'il dispose de tous les diplômes et qualifications requises à l'effet d'exercer son activité.

2.4 Mandat consenti à Legaware par les Professionnels Référencés au titre du maniement des sommes devant revenir aux Professionnels Référencés et à Legaware

En tant que de besoin, aux fins de mise en œuvre des managements des sommes devant revenir aux Professionnels Référencés comme stipulé ci-avant (notamment aux articles 2.1.1 3° et 3°bis ci-avant), le Professionnel Référencé confie à Legaware un mandat d'encaissement auprès des Utilisateurs des sommes facturées par le Professionnel Référencé aux Utilisateurs et de prélèvement par Legaware, des sommes dues par le Professionnel Référencé à Legaware (notamment aux termes des articles 2.1.1 3° et 3°bis ci-avant ci-avant).

Le Professionnel Référencé reconnaît et accepte qu'aucune des sommes perçues par Legaware au nom et pour le compte de l'Utilisateur n'emporte droit à intérêts. Le Professionnel Référencé accepte de répondre avec diligence à toute demande de Legaware et, plus généralement de toute autorité administrative ou judiciaire compétente en particulier en matière de prévention ou la lutte contre le blanchiment. Notamment, le Professionnel Référencé accepte de fournir, sur simple demande, tout justificatif d'adresse et/ou d'identité utile. En l'absence de réponse de la part du Professionnel Référencé concernant de telles demandes ou en cas de réponses incomplètes ou non satisfaisantes, Legaware pourra prendre toute mesure qui lui semblera appropriée notamment la suspension du reversement des sommes devant revenir au Professionnel Référencé et/ou la suspension du Compte du Professionnel Référencé et/ou la résiliation de la relation avec le Professionnel Référencé.

2.5 Retards et incidents de paiement

Le Professionnel Référencé est informé et accepte que tout retard de paiement par ses soins de tout ou partie d'une somme due par ses soins entraînera automatiquement, jusqu'au complet paiement du prix, sans mise en demeure préalable, et sans préjudice de l'article 8.3 ci-après, la suspension immédiate de son compte et/ou de l'accès par ses soins aux Services ainsi que la facturation d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux de l'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire de recouvrement 40 € (quarante euros).

2.6 Durée des services

La durée par les Professionnels Référencés des offres identifiées [ici](#) est d'une durée de 1 (un) an.

Il est précisé que le Professionnel Référencé dispose de la faculté de supprimer son compte à tout moment (ce qui prend un délai moyen de quarante-huit (48) heures avant que cette suppression ne soit totalement effective) mais cette suppression est sans effet sur le prix de l'abonnement payé par le Professionnel Référencés, aucun remboursement de l'offre souscrite par le Professionnel Référencé n'étant possible.

En ce qui concerne la durée des prestations délivrées à un Utilisateur par un Professionnel Référencé, cette durée est directement convenue entre l'Utilisateur concerné et le Professionnel Référencé concerné.

2.7 Règles de preuves

Il est convenu que les relevés informatiques opérés par Legaware concernant les opérations réalisées par le Professionnel Référencé font foi et constituent un mode de preuve admis par le Professionnel Référencé, notamment aux fins de calcul des sommes dues à Legaware.

ARTICLE 3 - DONNÉES PERSONNELLES

3.1 Informations fournies au Professionnel Référencé au titre de ses données à caractère personnel

Les informations fournies au Professionnel Référencé au titre de ses données à caractère personnel sont accessibles [ici](#) (la « Politique de Confidentialité applicable aux Professionnels Référencés »).

Ces dernières font également partie intégrante des présentes et, dans le cadre du parcours utilisateur, doivent être acceptées par tout Professionnel Référencé avant toute commande de Services.

Pour toute question relative à la gestion des données à caractère personnel, le Professionnel Référencé peut contacter Legaware aux coordonnées suivantes : Legaware à l'attention du Délégué à la protection des données, 4 rue des Saussaies 75008 - Paris, les demandes des Professionnels Référencés concernant les données à caractère personnel pouvant également être adressées à : dpo@legaware.com, le Délégué à la protection des données étant Joachim GALEMBERT, 4 rue des Saussaies 75008 - Paris.

3.2 Engagements et obligations souscrits par le Professionnel Référencé au titre de l'utilisation par ses soins des données à caractère personnel de l'Utilisateur dans le cadre d'un traitement conjoint de données à caractère personnel

3.2.1 Identification du traitement conjoint de données à caractère personnel

Dans le cas où un Utilisateur souhaite confier à un Professionnel Référencé une prestation ou dans le cas où un Utilisateur pose une question à un Professionnel Référencé, le Professionnel Référencé concerné se voit conférer (via un accès au système informatique de Legaware) un accès aux données à caractère personnel suivantes de l'Utilisateur : nom, prénom, adresse de messagerie électronique (e-mail), numéro de téléphone, ces données à caractère personnel provenant des données à caractère personnel objets de la collecte de données à caractère personnel effectuée par Legaware (telle qu'identifiée dans la Politique de Confidentialité applicable aux Utilisateurs accessible [ici](#)). Il s'agit du Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés.

Ce Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés (i) constitue un traitement conjoint entre Legaware et le Professionnel Référencé concerné se voyant conférer un accès au Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés (ii) au titre duquel Legaware et le Professionnel Référencé concerné se voient conférer un accès au Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés agissant en qualité de responsable conjoint de ce traitement.

A ce titre, les catégories de personnes concernées par le Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés sont les suivantes : les Utilisateurs.

Conformément à l'article 26 du RGPD, les grandes lignes de l'accord entre Legaware et le Professionnel Référencé au titre du Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés sont mises à la disposition des personnes concernées comme suit : la Politique de Confidentialité applicable aux Utilisateurs (i) fait l'objet d'une acceptation par les Utilisateurs dans le cadre de la commande par leurs soins des Services et (ii) est également diffusée sur le Site.

Dans le cadre de ses rapports avec l'Utilisateur, et concernant le Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés, le Professionnel Référencé s'engage à appliquer la Politique de Confidentialité applicable aux Utilisateurs accessible [ici](#).

Il est précisé que, conformément à la Réglementation en vigueur, si l'une des parties venait à déterminer seule les finalités et les moyens du Traitement de Données Accessibles aux Professionnels Référencés, cette dernière serait alors considérée comme un responsable de traitement, et la situation traitement conjoint prévue aux présentes serait alors écartée.

Il est convenu que la Politique de Confidentialité applicable aux Utilisateurs devant être respectée par les Professionnels Référencés ainsi que les stipulations du présent article 3.2 s'applique aux données à caractère personnel concernant lesquelles Legaware confère un accès aux Professionnels Référencés quand un Utilisateur pose une question ou confie une Prestation à un Professionnel Référencé, c'est-à-dire dans le cadre du « Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés ». A ce titre, la Politique de Confidentialité applicable aux Utilisateurs et devant être respectée par les Professionnels Référencés ainsi que les stipulations du présent article 3.2 ne s'appliquent pas aux données à caractère personnel qui seraient directement transmises par l'Utilisateur au Professionnel Référencé en dehors du cadre du Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés, notamment dans le cadre de la relation contractuelle directe que noue l'Utilisateur avec tout Professionnel Référencé de sorte qu'en pareille hypothèse, et concernant une telle transmission de telles données, seule la politique de confidentialité qui aurait été mise en place par le Professionnel Référencé trouverait à s'appliquer.

3.2.2 Identification des responsables conjoints du Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés

L'identité et les coordonnées des responsables conjoints du Traitement de Données Accessibles aux Professionnels Référencés sont :

- La société Legaware, société par actions simplifiée au capital de 1.084 €, dont le siège social est sis 4 Rue des Saussaies, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 820 434 587 ;
- Le Professionnel Référencé auquel l'Utilisateur pose une question où confie une prestation (pour information, la liste des Professionnels Référencés et leur identification figurant ici : <https://infogreffe.mesobligations.fr/fr/les-experts>);

Les coordonnées du délégué à la protection des données au titre du Traitement de Données Accessibles aux Professionnels Référencés sont les suivantes :

- En ce qui concerne Legaware : Monsieur Joachim GALEMBERT au 4, rue des Saussaies à Paris (VIIIe arrondissement), siège social de la société LEGAWARE, et dont l'adresse e-mail est la suivante : dpo@legaware.com.

- En ce qui concerne les Professionnels Référencés, les délégués à la protection des données les concernant sont ceux du Professionnel Référencé concerné identifiés dans la liste figurant ici <https://infogreffe.mesobligations.fr/fr/les-experts>, lorsque le Professionnel Référencé a désigné un délégué à la protection des données, étant précisé que lorsque le Professionnel Référencé n'a pas désigné de délégué à la protection des données personnelles, cette liste identifie le point de contact auquel les personnes concernées peuvent exercer leurs droits et demander toutes informations utiles ;

A ce titre, dans le cadre de son inscription au Site, le Professionnel Référencé s'engage à transmettre à Legaware l'identification de son délégué à la protection des données à caractère personnel lorsque le Professionnel Référencé a désigné un délégué à la protection des données personnelles, étant précisé que lorsque le Professionnel Référencé n'a pas désigné de délégué à la protection des données personnelles, le Professionnel s'engage à transmettre à Legaware le point de contact auquel les personnes concernées peuvent exercer leurs droits et demander toutes informations utiles.

3.2.3 Finalités du Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés

Les finalités du Traitement de Données Accessibles aux Professionnels Référencés sont les suivantes : (i) réponses par les Professionnels Référencés aux questions leur étant posées par un Utilisateur (ii) assurer la mise en relation souhaitée par l'Utilisateur (iii) exécuter la Prestation leur étant confiée par un Utilisateur.

3.2.4 Destinataires des données à caractère personnel contenues dans le Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés

Les destinataires des données à caractère personnel contenues dans le Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés ne peuvent qu'être : (i) les personnels de Legaware en charge des prestations relatives au Site et/ou aux Services et, le cas échéant, les prestataires sous-traitants de Legaware participant à la réalisation de ces prestations et étant amenés à intervenir à ce titre sur le Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés (uniquement lorsque cela est nécessaire) tels que par exemple des prestataires de services informatique et/ou de technologies de l'information et de la communication et/ou hébergeurs, et/ou mainteneurs et (ii) les personnels du Professionnel Référencé en charge de la réponse aux questions leur étant posées par les Utilisateurs et/ou en charge des prestations leur étant confiées par l'Utilisateur et, le cas échéant, les prestataires sous-traitants du Professionnel Référencé participant à la réalisation de ces réponses ou prestations et étant amenés à intervenir à ce titre sur le Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés (uniquement lorsque cela est nécessaire).

3.2.5 Durée de conservation des données à caractère personnel

La durée de conservation des données à caractère personnel figurant dans le Traitement de Données Accessible aux Professionnels Référencés est la suivante : les données à caractère personnel étant nécessaires à la réalisation et/ou administration des services confiés par l'Utilisateur à un Professionnel Référencé (dans le cas où l'Utilisateur souhaite poser une question ou confier une prestation à un Professionnel Référencé), les données à caractère personnel sont conservées tant que l'Utilisateur est susceptible de pouvoir recourir aux services délivrés par le Professionnel Référencé, c'est-à-dire tant que l'Utilisateur n'a pas manifesté son intention de ne plus voir conservées les données à caractère personnel le concernant, et ce via une demande effectuée par ses soins adressée à Legaware ou au Professionnel Référencé, dans la limite d'une durée de 36 (trente-six) mois à compter de la dernière utilisation du Site ou de la dernière commande de Service effectuée par l'Utilisateur ou de la dernière question ou de la dernière commande de service effectuée auprès d'un Professionnel Référencé, date aux termes de laquelle les données à caractère personnel ne sont plus conservées. En tant que de besoin, il est précisé que lorsque les données figurant au Traitement de Données Accessibles aux Professionnels font l'objet d'un accès conféré aux Professionnels Référencés, c'est-à-dire dans le cas où un Utilisateur pose une question ou confie une prestation à un Professionnel Référencé, alors le Professionnel Référencé se voit conférer un accès à ces données aussi longtemps qu'il est client de Legaware mais dans les limites exposées ci-avant c'est-à-dire tant que l'Utilisateur n'a pas manifesté son intention de ne plus voir conservées les données à caractère personnel le concernant, et ce via une demande effectuée par ses soins adressée à Legaware ou au Professionnel Référencé, dans la limite d'une durée de 36 (trente-six) mois à compter de la dernière utilisation du Site ou de la dernière commande de Service effectuée par l'Utilisateur ou de la dernière question ou de la dernière commande de service effectuée auprès d'un Professionnel Référencé, date aux termes de laquelle les données à caractère personnel ne sont plus conservées.

3.2.6 Bases juridiques du Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés

Les bases juridiques du Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés sont (i) le consentement de l'Utilisateur (ii) l'exécution de la relation contractuelle que l'Utilisateur souhaite nouer avec le Professionnel Référencé (dans le cas où l'Utilisateur souhaite poser une question ou confier une prestation à un Professionnel Référencé) et (iii) l'intérêt légitime du Professionnel Référencé à conserver la preuve des transactions ou opérations avec l'Utilisateur (dans le cas où l'Utilisateur souhaite poser une question ou confier une prestation à un Professionnel Référencé).

3.2.7 Répartition des obligations entre Legaware et le Professionnel Référencé concerné

Conformément aux dispositions de l'article 26 du règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), les responsables conjoints du Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés définissent de manière transparente leurs obligations respectives aux fins d'assurer le respect des exigences dudit règlement, notamment en ce qui concerne l'exercice des droits de la personne concernée, et leurs obligations respectives quant à la communication des informations visées aux articles 13 et 14 dudit règlement, par voie d'accord entre eux, les grandes lignes de l'accord étant mises à la disposition de la personne concernée.

A ce titre, concernant le Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés, figurent ci-après l'accord entre Legaware et le Professionnel Référencé concerné au titre de leurs obligations respectives aux fins d'assurer le respect des exigences du règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), notamment en ce qui concerne l'exercice des droits de la personne concernée :

(i) En ce qui concerne l'exercice des droits des personnes concernées par le Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés: il est précisé que chacun des responsables conjoints de ce traitement demeure responsables de donner suite aux demandes dont les personnes concernées les saisissent en vue d'exercer leurs droits susvisés conformément à la Réglementation en vigueur, étant rappelé que l'exercice par les personnes concernées des droits susvisés peut être effectué auprès de chacun des responsables conjoints de ce traitement. Il est à ce titre précisé que, dans la mesure où Legaware confère au Professionnel Référencé un accès aux données figurant au Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés, il est convenu entre Legaware et le Professionnel Référencé concerné que, en cas de demande d'exercice des droits susvisés par un Utilisateur auprès du Professionnel Référencé, le Professionnel Référencé s'engage à transmettre cette demande à Legaware de manière à ce que Legaware puisse opérer sur les données à caractère personnel concernées les opérations découlant de la demande de l'Utilisateur ou de la personne concernée.

(ii) En ce qui concerne les points de contact des personnes concernées par le Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés, ceux-ci sont les suivants :

- En ce qui concerne Legaware, son délégué à la protection des données dont les coordonnées sont les suivantes : Monsieur Joachim GALEMBERT au 4, rue des Saussaies à Paris (VIII^e arrondissement), siège social de la société LEGAWARE, et dont l'adresse e-mail est la suivante : dpo@legaware.com.
- En ce qui concerne les Professionnels Référencés, les délégués à la protection des données les concernant sont ceux du Professionnel Référencé concerné identifiés dans la liste figurant ici <https://infogreffe.mesobligations.fr/fr/inf-dpo-professionnels-references>, lorsque le Professionnel Référencé a désigné un délégué à la protection des données, étant précisé que lorsque le Professionnel Référencé n'a pas désigné de délégué à la protection des données personnelles, cette liste identifie le point de contact auquel les personnes concernées peuvent exercer leurs droits et demander toutes informations utiles ;

Il est convenu que ces points de contact sont également ceux applicables concernant les autorités de contrôle.

(iii) En ce qui concerne la communication des informations visées aux articles 13 et 14 du RGPD, ces dernières sont communiquées dans le cadre de la présente Politique de Confidentialité applicable aux Utilisateurs qui doit être acceptée par l'Utilisateur avant toute passation de commande par ses soins, la Politique de Confidentialité applicable aux Utilisateurs figurant en outre également sur le Site.

(iv) En ce qui concerne les mesures de sécurité techniques et organisationnelles : chacun des responsables conjoints du Traitement de Données Accessibles aux Professionnels Référencé est responsable de la détention par ses soins des données à caractère personnel identifiées ci-avant. A ce titre, chacun des responsables conjoints du Traitement de Données Accessibles aux Professionnels Référencé s'engage à prendre toutes les mesures requises afin d'assurer la sécurité des Traitements et ce conformément à la Réglementation en vigueur.

(v) En ce qui concerne la violation de données à caractère personnel : chacun des responsables conjoints du Traitement de Données Accessibles aux Professionnels Référencé est responsable, chacun en ce qui le concerne, de procéder aux notifications et/ou autres opérations requises par la Réglementation en vigueur en cas de violation de données à caractère personnel le concernant, au titre de la détention par ses soins des données à caractère personnel identifiées aux présentes.

Ainsi, en cas de violation des données à caractère personnel, le responsable conjoint du Traitement de Données Accessibles aux Professionnels Référencé concerné par le cas de violation des données à caractère personnel s'engage à :

- notifier à la Commission Nationale de L'Informatique et des Libertés (CNIL) l'incident dans un délai de soixante-douze (72) heures et
- définir, en toute bonne foi, et si besoin en est avec l'autre responsable du Traitement de Données Accessibles aux Professionnels Référencé, un plan de restauration afin de réduire au mieux son impact et d'y mettre un terme dans les meilleurs délais.

Dans l'hypothèse où une telle violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées, le responsable conjoint du Traitement de Données Accessibles aux Professionnels Référencé concerné par le cas de violation des données à caractère personnel communiquera aux personnes concernées les informations relatives à cette violation, telles que prescrites par l'article 34 du règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD).

En outre, et sans préjudice de ce qui précède, en cas de violation de données à caractère personnel dans le cadre Traitement de Données Accessibles aux Professionnels Référencé, le responsable conjoint du Traitement de Données Accessibles aux Professionnels Référencé concerné par ladite violation s'engage à informer, sans retard indu, l'autre responsable conjoint du Traitement de Données Accessibles aux Professionnels Référencé, et au plus tard dans un délai de soixante-douze (72) heures, de cette violation dans les termes requis par l'article 33 du RGPD.

Cette information comporte a minima (1) le détail de la nature de la violation de données à caractère personnel (catégories de données, catégories de personnes concernées, nombre approximatif de personnes concernées, catégories et le nombre approximatif de données à caractère personnel concernées) ; (2) les conséquences probables de la violation de la confidentialité sur les données à caractère personnel ; (3) la description des mesures prises pour remédier à la violation de confidentialité.

(vi) En ce qui concerne la sous-traitance, chacun des responsables conjoints du Traitement de Données Accessibles aux Professionnels Référencé est responsable en ce qui le concerne du respect par ses soins des obligations tirées de la Réglementation en vigueur concernant la sous-traitance, notamment en régularisant un « avenant RGPD » avec chacun de ses sous-traitants.

En tout état de cause, chacun des responsables conjoints du Traitement de Données Accessibles aux Professionnels Référencé impose à ses sous-traitants les mêmes obligations en matière de protection des données que celles le liant à l'autre responsable conjoint du Traitement de Données Accessibles aux Professionnels Référencé, et de fournir des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées afin que les traitements satisfassent aux exigences de la Réglementation en vigueur.

(vii) En ce qui concerne le transfert international de données, chacun des responsables conjoints du Traitement de Données Accessibles aux Professionnels Référencé est responsable en ce qui le concerne des opérations qu'il effectue, étant précisé qu'il est convenu que chacun des responsables conjoints du Traitement de Données Accessibles aux Professionnels Référencé ne transférera pas de données à caractère personnel en dehors du territoire de l'Union Européenne.

3.2.8 Publicités- communications

Les Professionnels Référencés s'interdisent d'utiliser les données à caractère personnel figurant au Traitement de Données Personnelles Accessibles aux Professionnels Référencés à l'effet d'adresser des publicités ou communications aux Utilisateurs.

ARTICLE 4 – FACULTE DE RÉTRACTATION

Il est rappelé que, comme stipulé à l'article 1 ci-avant (i) l'accès aux Services est réservé aux Professionnels Référencés ayant la qualité de professionnel au sens de l'article liminaire 3° du Code de la consommation (ii) les Services consistant en un service de référencement sur le Site permettant aux Professionnels Référencés de déposer sur le Site des offres de produits ou services à destination des Utilisateurs souhaitant souscrire une prestation d'accompagnement par un Professionnel Référencé dans leur mise en conformité avec leurs obligations légales ou en un service de diffusion par les Professionnels Référencés de contenus à destination des Utilisateurs, les Services devant ainsi être souscrits par des professionnels (au sens de l'article liminaire, 3° du Code de la consommation) agissant dans le cadre de leur activité principale (iii) et que, par conséquent, concernant la souscription des Services, le droit de rétractation au titre des contrats conclus à distance, notamment en application des articles L 221-18 et L 221-3 du Code de la consommation ne trouve pas à s'appliquer.

A ce titre, le parcours utilisateur mis en place dans le cadre de la souscription des Services par les Professionnels Référencés prévoit que le Professionnel Référencé déclare être informé que la souscription ces services ou produits ne donne pas lieu à son droit de rétractation.

ARTICLE 5 – SERVICE RELATIONS CLIENTS

Pour toute information ou question, le service relations clients de Legaware est joignable par e-mail à cette adresse : contact@legaware.com par courrier à cette adresse : 4 rue des Saussaies, 75008 – Paris et par téléphone à ce numéro de téléphone : [à venir].

ARTICLE 6 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE LEGAWARE – PROPRIÉTÉ DU SITE ET DES ELEMENTS CONSTITUANT LE SITE

Tous les éléments du Site sont et demeurent la propriété intellectuelle exclusive de Legaware.

Toute reproduction, exploitation, rediffusion ou utilisation des éléments du Site, qu'ils soient textuels, logiciels, visuels ou sonores, est strictement interdite sous peine de poursuites, notamment pénales. Tout lien simple ou par hypertexte, vers le Site, est strictement interdit sans un accord écrit exprès de Legaware.

La marque Legaware, ainsi que le logo Legaware figurant sur le Site sont des marques déposées. Toute reproduction totale ou partielle de ces marques ou de ces logos effectués à partir des éléments du Site sans l'autorisation expresse de Legaware est prohibée, au sens des articles L.713-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Plus globalement, tout Professionnel Référencé s'engage à respecter la propriété de Legaware concernant le Site et les éléments composant le Site et, à ce titre, notamment mais non exclusivement, s'engage ne pas utiliser de robot d'aspiration de données, informations, éléments de toute nature concernant le Site, en tout état de cause, s'interdit de procéder à toute extraction à partir du Site de nature à porter atteinte aux droits de Legaware.

ARTICLE 7 - MODIFICATION DES CGUV APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS REFERENCES

Legaware se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour tout ou partie des CGUV applicables aux Professionnels Référencés, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment en communiquant aux Professionnels Référencés la nouvelle version des CGU, le cas échéant via le Site à l'effet que ces dernières puissent être approuvées par les Professionnels Référencés via le Site. Les relations entre Legaware et les Professionnels Référencés sont régies par la dernière version des CGUV applicables aux Professionnels Référencés acceptées par le Professionnel Référencé.

Si une ou plusieurs stipulations des CGUV applicables aux Professionnels Référencés sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites et les autres stipulations demeureront en vigueur.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

8.1 Le Professionnel Référencé est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des Services et/ou du Site.

8.2 En outre, le Professionnel Référencé s'engage à utiliser les fonctionnalités du Site conformément à sa destination propre et à ne pas en détourner les finalités par un usage inapproprié. Plus globalement, le Professionnel Référencé s'engage à utiliser le Site de bonne foi. Le Professionnel Référencé s'engage en outre expressément à ne pas (i) transmettre un virus informatique, vers, cheval de Troie, bombe logique ou tout autre fichier, programme ou forme de code malicieux ou malveillant, destiné à endommager, interrompre, suspendre, détruire et/ou limiter les fonctionnalités de tout équipement informatique ou de télécommunication, (ii) usurper l'identité d'une autre personne, d'un Utilisateur, d'un autre Professionnel Référencé ou d'un employé ou d'un représentant de Legaware (iii) utiliser des outils d'exploration en profondeur de données, des robots ou tout autre outil similaire de collecte et d'extraction de données relatives au Site (iv) entraver le fonctionnement du Site, des serveurs ou des connexions de réseau au Site (v) enfreindre les exigences, procédures, politiques ou règlements relatifs aux réseaux connectés au Site (vi) modifier, adapter, sous-licencier, traduire, vendre, effectuer l'ingénierie inverse, décompiler ou désassembler tout ou partie du Site (vii) essayer d'accéder sans autorisation au Site (ix) et/ou utiliser le Site pour envoyer ou transmettre tout contenu qui pourrait porter préjudice à Legaware de quelque manière que ce soit (x) enfreindre de toute autre manière les droits de tiers ou les lois et règlements en vigueur.

8.3 En cas de violation par le Professionnel Référencé de l'une de ses obligations stipulées par les présentes CGUV applicables aux Professionnels Référencés, Legaware se réserve le droit de suspendre l'accès par le Professionnel Référencé au Site et/ou de résilier le compte du Professionnel Référencé.

En outre, le Professionnel Référencé garantit Legaware contre toutes plaintes, réclamations, actions et/ou revendications quelconques que Legaware pourrait subir du fait de la violation par le Professionnel Référencé de l'une quelconque des obligations ou garanties au titre des présentes CGUV applicables aux Professionnels Référencés.

8.4 Legaware ne saurait être tenu responsable du non-fonctionnement, d'une impossibilité d'accès ou du dysfonctionnement des services du fournisseur d'accès des Professionnels Référencés et/ou du réseau internet. Il en sera de même au titre de toutes causes extérieures à Legaware. Dans ce cadre, le Professionnel Référencé déclare être bien informé des caractéristiques intrinsèques de l'internet et notamment du fait (i) que la transmission des informations sur l'internet ne bénéficie que d'une fiabilité relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes, aux caractéristiques et capacités diverses, qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée et de nature à impacter les délais de téléchargement ou l'accessibilité aux informations, et (ii) que l'internet est un réseau ouvert et, qu'en conséquence, les informations qu'il véhicule ne sont pas protégées contre les risques de détournement, d'intrusion dans son système, de piratage des données, programmes et fichiers de son système, de contamination par des virus informatiques, et (iii) qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger les données, fichiers ou programmes stockés dans son système contre la contamination par des virus comme des tentatives d'intrusion dans son système.

Legaware décline toute responsabilité en cas de perte éventuelle des informations accessibles dans l'espace personnel du Professionnel Référencé, celui-ci devant en sauvegarder une copie (aucune copie ne pouvant être fournie par LEGAWARE) et ne pouvant prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

8.5 Legaware s'engage à fournir les Services avec diligence et selon les règles de l'art, étant précisé qu'il est convenu que Legaware n'est tenue qu'à une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultat, ce que les Professionnels Référencés reconnaissent et acceptent expressément.

En outre, le Professionnel Référencé est seul responsable du bon accomplissement de toutes les formalités notamment administratives, fiscales et/ ou sociales et de tous les paiements de cotisations, taxes ou impôts de toutes natures qui lui incombent, le cas échéant, en relation avec son utilisation des Services. La responsabilité de Legaware ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre.

8.6 Il est rappelé que, conformément aux stipulations de l'article 2.3 ci-avant, les Professionnels Référencés sont informés et acceptent expressément que, dans le cadre des prestations ou réponses délivrées par les Professionnels Référencés aux Utilisateurs, et plus globalement, au titre de toutes prestations, réponses, conseils ou informations délivrées par les Professionnels Référencés aux Utilisateurs (i) la relation contractuelle est directement nouée entre les Utilisateurs et le Professionnel Référencé concerné et non entre les Utilisateurs et Legaware (ii) Legaware se chargeant uniquement de mettre en relation les Utilisateurs et les Professionnels Référencés et de percevoir les sommes réglées par les Utilisateurs au Professionnel Référencé en vue du reversement au Professionnel Référencé des sommes lui revenant, selon les conditions et modalités stipulées aux articles 2.1.1 3° et 3° (bis) ci-avant (iii) seul le Professionnel Référencé étant l'unique responsable des prestations qu'il délivre aux Utilisateurs (aussi bien en ce qui concerne les prestations d'accompagnement dans la mise aux normes délivrées par les Professionnels Référencés qu'au titre des réponses apportées par le Professionnel Référencé aux questions de l'Utilisateur qu'au titre, plus globalement, de toutes prestations, conseils ou informations données aux Utilisateurs) (iii) Legaware déclinant toute responsabilité au titre des prestations, réponses, conseils ou informations délivrées par Professionnel Référencé et ne pouvant voir sa responsabilité engagée au titre de ces éléments (aussi bien en ce qui concerne les prestations d'accompagnement délivrées par les Professionnels Référencés qu'au titre des réponses ou conseils ou informations apportées par le Professionnel Référencé aux questions de l'Utilisateur).

8.7 Concernant les contenus mis en ligne dans le cadre des Services par les Professionnels Référencés (notamment dans le cadre des Contenus ou Modules), Legaware agit uniquement en qualité de prestataire d'hébergement et n'effectue pas de modération, sélection, vérification ou contrôle d'aucune sorte, sauf lorsque cela est explicitement demandé par le Professionnel Référencé lors de la publication d'un contenu. En conséquence, Legaware ne peut être tenue pour responsable de ces contenus, dont les auteurs sont des tiers, et toute réclamation éventuelle doit être dirigée vers l'auteur du contenu concerné.

Les contenus préjudiciables à un tiers peuvent faire l'objet d'une notification à la Société selon les modalités prévues par l'article 6 I 5 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

8.8 Legaware ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de la disponibilité technique de sites internet ou d'applications mobiles exploités par des tiers (y compris ses éventuels partenaires) auxquels le Professionnel Référencé accéderait par l'intermédiaire du Site. La Société n'endosse aucune responsabilité au titre des contenus, publicités, produits et/ou services disponibles sur de tels sites et applications mobiles tiers dont il est rappelé qu'ils sont régis par leurs propres conditions d'utilisation. La Société n'est pas non plus responsable des transactions intervenues entre le Professionnel Référencé et un quelconque annonceur, professionnel ou commerçant (y compris ses éventuels partenaires) vers lequel le Professionnel Référencé serait orienté par l'intermédiaire du Site et ne saurait en aucun cas être partie à quelques litiges

éventuels que ce soit avec ces tiers concernant notamment la livraison de produits et/ou services, les garanties, déclarations et autres obligations quelconques auxquelles ces tiers sont tenus.

8.9 La responsabilité susceptible d'être encourue par Legaware dans le cadre des Services et/ou de l'utilisation du Site et, plus globalement, dans le cadre de sa relation avec le Professionnel Référencé dans le cadre des présentes et, plus globalement, des Services, est expressément limitée aux seuls dommages directs avérés subis par le Professionnel Référencé, étant à ce titre convenu et accepté qu'en aucun cas, Legaware ne prendra en charge l'indemnisation des dommages immatériels et/ou indirects tels que, notamment, préjudice commercial, préjudice d'exploitation, perte de bénéfice, manque à gagner, etc.

En tout état de cause, le cas échéant, la responsabilité totale de Legaware au titre tout dommage direct prouvé ne saurait dépasser le prix effectivement payé par le Professionnel Référencé à Legaware au cours des douze (12) derniers mois précédent la faute alléguée par le Professionnel Référencé.

Enfin, la responsabilité de Legaware ne peut être engagée pour retard ou défaillance tenant soit à un cas de force majeure, soit à un événement échappant à son contrôle, soit encore du fait du Professionnel Référencé, du fait de l'Utilisateur ou du fait de tout tiers.

ARTICLE 9 – LOI APPLICABLE – COMPETENCE - DIVERS

9.1 Les présentes CGUV applicables aux Professionnels Référencés sont soumises au droit français.

9.2 Les présentes CGUV applicables aux Professionnels Référencés sont soumises au droit français et en cas de litige sur sa validité, son interprétation ou son exécution. Pour le cas où les parties ne parviendraient pas à trouver un accord amiable, il est attribué compétence expresse et exclusive au Tribunal de commerce de Paris, lequel sera la seule juridiction compétente pour connaître de tout différend, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires par voie de référé ou requête.

9.3 Les présentes CGUV applicables aux Professionnels Référencés sont celles applicables à compter du 31 mars 2023.